

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif au changement de la dénomination d'une artère sur le
territoire de la Ville de Genève (Petit-Saconnex)
du 20 mars 2002

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la Ville de Genève du 24 octobre 2001

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du
18 septembre 2001

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments
du 19 février 1975

ARRÊTE

Il est donné le nom de :

Rue Jorge-Luis-BORGÈS

à l'artère partant de la rue Charles-GIRON, à la hauteur du n° 27, et finissant à la
rue des Charmilles, à la hauteur du n° 23. Cette dénomination remplace sur ce
tronçon (parallèle à la rue De-MILEANT, partant de la rue de Saint-Jean et
aboutissant à la rue des Charmilles) le nom de rue De-MILEANT.

Ecrivain, auteur de poèmes et d'essais, né en 1899 à Buenos Aires (Argentine),
ayant vécu de nombreuses années à Genève où il est décédé en 1986.

Cette dénomination entre en vigueur le 1^{er} juin 2002.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mars 2002 est modifié en conséquence.

Communiqué à :

DIAE : 3 ex.
DF : 1 ex.
DJPS : 2 ex.
DAEL : 3 ex.
CHA : 1 ex.
OCP : 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat.